Décision N°0001/CFOP/2020

Portant création du Cabinet du Chef de File de l'Opposition Guinéenne

Le Chef de File de l'opposition,

- -Vu les Résultats issus des élections législatives du 22 mars 2020
- -Vu la loi L/2014/036/AN du 23 décembre 2014 portant statut de l'opposition politique en République de Guinée;
- -Vu la Résolution N°002/2015/AN du 08 septembre 2015 portant fixation des avantages du Chef de File de l'opposition en République de Guinée;
- -vu les nécessités de service,

Décide

Article1er: Il est créé un Cabinet auprès du Chef de File de l'Opposition qui comprend:

- Un Chef de Cabinet;
- Quinze Conseillers;
- Des services d'appui

Article 2 : Sous l'autorité du Chef de File, le Chef de Cabinet organise et gère son cabinet

Article 3: les Conseillers donnent des avis au Chef de File, par domaine de compétence sur sa demande ou sur leurs initiatives personnelles.

Les postes de conseillers sont :

- 1) Conseiller chargé des Affaires Politiques / Porte-parole
- Conseiller chargé de l'Orientation et de la Planification Stratégique
- Conseiller chargé des Affaires Economiques et Financières
- Conseiller chargé de l'Education, de la Fonction Publique et du Travail
- Conseillère chargée de la Communication, des Nouvelles Technologies et aux Relations Extérieures
- 6) Conseiller chargé de la Santé, de l'Action Sociale et de la Gestion des Conflits
- Conseiller chargé des Relations Internationales et des Guinéens de l'Etranger
- Conseiller des Affaires Juridiques / chargé de Mission
- Conseiller chargé de l'Environnement et de l'Economie Rurale
- Conseiller chargé de l'Industrie, du Commerce, du tourisme et de l'artisanat
- 11) Conseiller chargé des Sports, des Arts, de la Culture et du Patrimoine Historique
- 12) Conseiller chargé de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes
- 13) Conseiller chargé des questions Minières, Energétiques et de l'hydraulique
- Conseiller chargé des Transports, des Travaux Publics et de l'Habitat
- 15) Conseiller Principal du Chef de File

Article 4: les services seront ultérieurement définis et organisés par Décision

Article 5: la présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Conakry, le 24 décembre 2020

Chef de File de l'opposition

apublique de Guina Chef de file Cons PRG auprès des Institution1 A.P. et Partis alliés......10

Honorable Elhadj Mamadou SYLLA

Siège social: Dixinn Bora Conakry. Tel: (+224) 621 256 378/664 844581/656 266 082/622 949 506 Email: chefdefilegn@gmail.com

Ampliation: